



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Alain HOUPERT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Florence LUCISANO	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Philippe BELLEVILLE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**Convention de financement avec l'association Atmo Bourgogne Franche-Comté**

Dijon Métropole adhère à l'association Atmo Bourgogne Franche Comté dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et plus particulièrement lutte contre la pollution de l'air.

L'association Atmo Bourgogne Franche Comté réalise ses missions réglementaires de surveillance et de communication de la qualité de l'air définies dans l'arrêté d'obligation concernant les AASQA (agence agréée de suivi de la qualité de l'air), et développe des missions d'information, de conseil et un accompagnement des communes suite au décret concernant la qualité de l'air intérieur.

Atmo Bourgogne Franche Comté mettra par ailleurs en place des actions spécifiques sur les trois prochaines années :

1) L'action de l'observatoire de la qualité de l'air :

- elle réalisera et mettra à disposition de Dijon Métropole les données du territoire.
- elle réalisera un travail d'amélioration des données qualité de l'air sur des questions spécifiques du territoire tel que l'évaluation de la qualité de l'air à proximité de la lino, l'impact de la carrière de Plombière et une caractérisation spécifique et continue des particules présentes dans l'air de la métropole.
- enfin, l'information des citoyens sera renforcée par le déploiement de nouveaux relais d'information. Atmo Bourgogne Franche Comté participe aussi à la construction et à l'alimentation de la charte qualité de l'air élaborée par Dijon Métropole.

2) Seront réalisés la production des inventaires bisannuels d'émissions de polluants atmosphériques, de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie ainsi qu'un travail de scénarisation et de territorialisation du scénario régional à l'échelle de la métropole dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

3) Sera réalisée une étude pour le déploiement des micro-capteurs qualité de l'air sur le territoire de la métropole. En complément, une expérimentation de collecte des données par des citoyens volontaires sera réalisée.

Le montant annuel de la subvention à verser à l'association Atmo Bourgogne Franche Comté pour les années 2019, 2020 et 2021 est proposé à hauteur de 156 000 €, respectivement 130 000 € pour le budget de fonctionnement et 26 000 € pour le budget d'investissement.

Il convient donc de passer une convention fixant les modalités de son versement.

La durée de la convention : elle concerne les exercices 2019, 2020 et 2021 jusqu'à la date effective du paiement du solde de la subvention soit au plus tard le 30 juin 2022.

-modalités de versement de l'aide :

- * Pour la subvention de fonctionnement annuelle 130 000 €:
 - 80 % à la réception d'une demande annuelle,
 - le solde sur présentation du rapport annuel et du bilan comptable.
- * Pour la subvention d'investissement dans la limite de 26 000 €: sur présentation d'une facture acquittée attestant de l'acquisition du matériel conforme au budget.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'accepter** la durée de la convention proposée ci-dessus,
- **d'accepter** les modalités de versement de l'aide,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 68

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (MME CATHERINE HERVIEU)